



ACUSA News

Association Contre les Usines d'Animaux
Section Romande du Verein gegen Tierfabriken Schweiz VgT

ACUSA-News No 1998-2

Tirage: 100 000

Porcheries dans le Pays de Vaud

Qu'elles soient vieilles, délabrées, vétustes et sales, ou modernes, high-tech et propres: les conditions de vie y sont misérables pour les animaux.

Dans les porcheries faisant l'objet de cet article, la Loi (LPA) et l'Ordonnance (OPA) sur la protection des animaux ne sont pas respectées. Il va sans dire qu'aucune ne satisfait à l'exigence de l'art. 2 de la LPA qui stipule: «Les animaux doivent être traités de la

manière qui tient le mieux compte de leurs besoins», et les articles de l'OPA y sont si systématiquement violés que les soupçons deviennent certitude: sans la complicité explicite des autorités compétentes en la matière, pareil manquement à une législation en vigueur n'est pas possible. S'y ajoute la "discrétion" - pour le dire poliment - du voisinage

suite en page 3



Porcherie à Mollens, exploitée par M. Annen.

Dans un bâtiment délabré, appartenant à la société de laiterie de Mollens, les animaux croupissent dans une saleté incroyable. Les cochons, animaux propres de nature, sont obligés de se coucher sur un sol en briques couvert d'excréments. En voyant cette porcherie, on se demande comment pareil élevage peut exister dans un pays qui se vante d'avoir l'une des meilleures législations en matière de protection des animaux.

Les exigences suivantes de l'OPA sont gravement violées, à savoir: l'article premier: «Les animaux doivent être détenus de telle façon que leurs fonctions corporelles et leur comportement ne soient pas gênées et que leur faculté d'adaptation ne soit pas mise à l'épreuve de manière excessive»; l'article 13: «Les sols des locaux de stabulation doivent pouvoir facilement être maintenus dans un état sec et non glissant»; l'article 20: «Les porcs doivent pouvoir s'occuper assez longtemps avec de la paille, du fourrage grossier ou d'autres objets appropriés».

2 Impressum

ACUSA-News (AN) est l'organe officiel de l'Association Contre les Usines d'Animaux, section romande, ACUSA.

Rédaction: Suzanne Wachtl
Lay-out: Dr Erwin Kessler

Administration:
Dr Erwin Kessler, 9546 Tuttwil,
fax 052 378 23 62, email kessler@vgt.ch

Annonces: Fr 3.- par millimètre

ACUSA:
Suzanne Wachtl, Route Suisse 33
1296 Coppet
tél 022 776 22 54, fax 776 60 30,
email admin@acusa.ch
Internet: <http://www.acusa.ch>

Cotisations: C.C.P. 60-497467-5

Membre ACUSA/VgT: Fr 100.-

Membre passif: Fr 10.- minimum.

Dons déductibles des impôts.
Remerciements sur demande seulement.

Sommaire

Porcheries dans le Pays de Vaud	1
En 1998 aussi: Fourrure rime avec torture	10
Si vous aimez vos chats, ne les laissez pas se reproduire! Faites castrer vos matous et stériliser vos chattes!	11
La grande bouffe des Fêtes de fin d'année	12
Noël des uns ... et des autres	13
....Wallierhof	13
Nos stands d'information	14
Menus végétariens à 10'000 mètres d'altitude	14
Nous demandons votre aide	14
ACUSA cherche des volontaires	14
Résumé d'articles publiés dans le journal du VgT:	15
Une fois de plus, la justice est aveugle: Erwin Kessler condamné à Salzbourg	15
Le martyr des poissons / Lac Bleu	15
Un élevage intensif de porcs en Autriche, appartenant à une fondation présidée par le Prince du Liechtenstein, se trouve dans le collimateur du VgT	16
Les CFF censurent la publicité pour le végétarisme	17
Couvent Fahr	17
Si ce n'est pas toi, c'est donc ton frère? Erratum	18
Quoi de neuf à Courtemelon?	19
<i>Lu pour vous...</i>	20
Hérode sévit aussi en Suisse! 200 veaux nouveau-nés seront abattus pour alléger le marché de la viande!	21
Un bâtiment mystérieux: Devinette	21
Les visiteurs du Comptoir Suisse sont de nouveau dupés	23
Que se passe-t-il à Marsens?	23
Quoi de neuf à Fribourg?	23
Le Parc avicole de Coppet	24
Un garçon et son ami	24

Le Verein gegen Tierfabriken VgT (Association Contre les Usines d'Animaux) a été fondé en 1987 par le Dr. Erwin Kessler. On peut se demander s'il était vraiment opportun de créer une nouvelle association – une de plus – pour la protection des animaux. Il faut savoir que malgré l'existence de nombreuses associations, la loi sur la protection des animaux votée en 1978 et approuvée par une grande majorité du peuple suisse, est mal ou pas du tout

appliquée. Certains cantons n'ont à ce jour absolument rien entrepris pour faire bénéficier les animaux, dits de rente, des exigences de ces dispositions qui devraient leur assurer un minimum de bien-être. Par conséquent, une association forte et déterminée, se préoccupant prioritairement du sort de ces animaux, est plus que nécessaire.

Des associations similaires furent fondées en Allemagne et en Autriche. Une coopération

avec celles-ci s'établit rapidement, par exemple lors de démonstrations destinées à faire découvrir au public les horreurs du transport des animaux de boucherie et les abominables conditions de vie et de mort des animaux dans l'industrie de la fourrure.

Au printemps 1996, le VgT créa une représentation en Suisse romande, l'ACUSA. Cette nouvelle section s'intéressa en premier lieu aux divers systèmes d'élevage du bétail dans les éta-

blissements cantonaux où elle découvrit parfois des situations lamentables, entre autres dans une école d'agriculture qui devrait pourtant donner l'exemple. La loi et les ordonnances sur la protection des animaux y sont restées lettre morte, les animaux étant contraints de passer leur triste vie dans des conditions indignes, et ceci avec la complicité des autorités et du vétérinaire cantonal. Dans les pages suivantes, nous vous renseignons sur nos découvertes et démarches.

Editorial:

Les lois pour la protection des animaux n'ont pas été édictées pour défendre les animaux, mais pour rassurer la population et protéger les tortionnaires d'animaux professionnels. Tous les mauvais traitements usuels envers les animaux sont déclarés "conformes aux lois", raison pour laquelle les protecteurs des animaux ne peuvent plus porter plainte pour actes de cruauté.

Dr Erwin Kessler, président VgT

parfaitement au courant des conditions déplorables dans lesquelles croupissent les animaux! On sait bien que les vaches du paysan d'à côté passent toute leur vie attachées dans l'étable, on a bien vu - et senti - les cochons dans leur m... jusqu'aux oreilles, on a bien entendu les gémissements du chien maltraité - de même que les cris d'un enfant battu -, mais on préfère se taire et laisser faire plutôt que de s'exposer aux rancunes des bourreaux d'innocentes victimes. La "non-ingérence" est promue vertu absolue, et tant pis pour les martyrisés!

Les porcheries ci-après citées - parmi d'autres - ont fait l'objet d'un dépôt de plainte auprès du vétérinaire cantonal pour violation des LPA et OPA. En ce qui concerne l'art. 20 de l'OPA qui précise: «Les porcs doivent pouvoir s'occuper assez longtemps avec de la paille, du fourrage grossier ou d'autres objets appropriés», nous demandons avec insistance qu'il soit respecté. Les cochons, animaux sensibles, intelligents, curieux et enjoués passent toute leur vie dans des boxes délimités par des murs de ciment ou de briques, ou des barres métalliques à travers lesquelles ils ne voient que le compartiment identique de leur congénère d'en face (nous ne parlons pas ici des quelques centaines de cochons à l'air libre). Leur nourriture est identique jour après jour: l'éternelle bouillie liquide qui, de plus, n'est pas conforme à l'art. 2 de l'OPA qui dit: «La forme et la composition de la nourriture doivent être telles qu'elles permettent aux animaux de satisfaire le besoin d'occupation propre à leur espèce, qui est lié à la prise de nourri-



ture» - autre prescription dont on se moque éperdument!

Jouer avec un peu de paille ou de foin, mâchouiller des bâtons de bois ou des épis de maïs, procure aux animaux une occupation qui leur fait oublier pour un moment leur triste condition de vie. Les priver de cette faveur n'est pas seulement une infraction à une législation en vigueur depuis des années, mais en dit long sur l'attitude et la



Porcherie de Corcelles-près-Payerne, exploitée par M. Annen.

suite en page 4



4 mentalité du propriétaire envers ses animaux. L'absence de ces «dérisoires amuse-cochons» - expression "spirituelle" employée par un fonctionnaire agricole fribourgeois - justifie donc le dépôt d'une plainte.

Dans le prochain numéro du journal, nous vous informons sur les suites données à nos démarches.

Porcheries exploitées par MM. Annen, de Gollion

Messieurs Annen père et fils sont propriétaires-exploiteurs de plusieurs porcheries dans lesquelles ils élèvent des cochons tous âges confondus. Parmi leurs installations, on compte aussi bien des locaux modernes que des bâtiments délabrés et qui ont tous un point commun: celui d'être en infraction à plusieurs articles de la législation sur la protection des animaux.

En 1996 déjà, nous avons porté plainte contre M. Annen pour violation de l'art. 20 de l'OPA dans la porcherie du Domaine de Corcelettes à Grandson. En application de l'art. 29.1.a qui précise que «celui qui, intentionnellement, n'aura pas respecté les prescriptions concernant la détention des animaux sera puni d'arrêt ou d'une amende de 20'000 francs au plus», le préfet de Grandson condamna l'exploitant à payer une amende de Fr. 50.-- + Fr. 25.-- pour frais du prononcé, montants "absolument exorbitants" dont M. Annen s'est dûment acquitté. De 1996 à ce jour, aucun des animaux appartenant à ces éleveurs n'a pu bénéficier, dans la monotonie de leurs boxes, du peu de bien-être que l'art. 20 leur

concède.

Les articles 2 de la LPA et 20 de l'OPA ne sont pas les seuls auxquels MM. Annen se permettent de contrevenir. A Corcelles-près-Payerne, à 100 m du Refuge, dans une zone agricole devenue partiellement terrain industriel, M. Annen fils fait construire un nouvel élevage intensif d'engraissement - destiné à la production susceptible de porter le label de qualité d'un grand distributeur - ayant une capacité

de 1000 porcs, à côté de celui déjà existant de M. Annen père. Dans la porcherie dont le fils Annen rêve, un seul gardien - et son remplaçant pour lequel une maison d'habitation a été construite dans la zone industrielle -

surveilleront l'exploitation grâce à une automatisation à outrance. L'affouragement sera géré par ordinateur. Trois fois par jour, le mélange liquide parviendra aux porcs par l'intermédiaire de canalisations, ce qui constitue une infraction à l'art. 2, al. 2 de l'OPA. Dans une interview accordée à la "Liberté", le futur patron explique «... on sera plus sévère encore que la norme Migros... - pour pouvoir livrer ses porcs à Micarna - ...en s'inspirant notamment de l'Ordonnance fédérale sur la détention en plein air et les systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux». L'unité "respectueuse des animaux" fonctionnera en synergie exclusive avec l'in-



Porcherie à Gollion, exploitée par M. Annen.



Porcherie de La Chaux-sur-Cossonay, exploitée par M. Annen.

Les animaux, serrés comme des sardines, ne disposent pas de quoi s'occuper. Violation de l'art. 20 de l'OPA aussi dans cet élevage.

stallation appartenant à son père. Dans la construction d'apparence fonctionnelle de M. Annen père, entourée de bois et vastes champs ensoleillés, les 150 truies sont obligées de végéter, le temps de la gestation, sur le sol de béton d'une halle fermée et sombre, coincées dans d'étroites stalles métalliques. Chacune dispose de si peu de place qu'il ne lui est possible de dormir couchée sur le flanc qu'en étendant ses jambes dans le compartiment de la voisine! M. Annen junior fera passer les petits de ces

truies «de 20 kg à 100 kg en 110 jours».

L'art. 22., al. 3 de l'OPA en vigueur depuis le 1er juillet 1997 stipule que «les truies, tenues dans des stalles individuelles, doivent journellement pouvoir se mouvoir en dehors de l'aire d'attache». Les truies de M. Annen ne disposent pas de cette place, et aucun endroit n'est prévu à cet effet. L'article 23 de l'OPA précise: «Quelques jours avant la mise bas et durant les deux semaines qui suivent, on mettra de la

litière dans le box». Dans leurs stalles métalliques, les truies de M. Annen n'ont aucun brin de paille à leur disposition, et ne voient pas la lumière du jour, installées qu'elles sont au milieu du bâtiment. Les porcelets, tout juste sevrés, se serrent les uns contre les autres, sans occupation, sur un sol de caillebotis non adapté à leur âge. En effet, ils se font mal vu la taille minuscule de leurs pieds qui s'enfoncent dans les fentes séparant les planches. C'est pourquoi, l'art. 13, al. 2 qui dit que «les caillebotis, les sols perforés et les grillages doivent être adaptés à la taille et au poids des animaux...», n'est pas respecté.

Malgré leurs infractions aux Loi et Ordonnance sur la protection des animaux, MM. Annen ont reçu toutes les autorisations nécessaires pour construire une nouvelle usine d'animaux.

Selon un communiqué de presse paru dans la "Liberté" du 23 décembre 1997, «deux porcheries du canton ont été contaminées». «Un contrôle sanitaire, effectué suite à l'importation illégale de porcs dans le canton de Vaud, relève que deux Porcheries sont contaminées par le syndrome dysgénésique et respiratoire du porc. Des porcelets importés illégalement à Grandson et des porcs indigènes à Gollion sont infectés».

Monsieur Annen possède justement une porcherie - laquelle est en infraction à l'art. 20 de l'OPA - à Gollion. Des porcheries à La Chaux-sur-Cossonay, Mollens et Bussy-Chardonney sont également exploitées par MM. Annen père et/ou fils.

Porcherie de M. Zürcher à Ropraz, à la lisière d'une forêt.

Grand élevage d'environ 900 cochons.

A l'exception de

quelques porcs "d'alibi" bien chanceux "exposés" dehors, les animaux sont tenus à l'intérieur, sur caillebotis, sans la possibilité de pouvoir s'occuper.





Mangez végétarien aujourd'hui, pour votre santé et pour l'amour des animaux!

Porcherie à Bussy-Chardonney, exploitée par M. Annen.

Grande porcherie de deux bâtiments parallèles (appartenant à M. Roland Charrière de Bussy).

D'un côté: une rangée d'enclos partiellement couverts. Les animaux doivent se coucher sur un sol de béton couvert d'excréments dilués par l'eau de pluie. Plusieurs d'entre eux ne se lèvent et se déplacent qu'avec grande peine; visiblement ils souffrent.

L'article 13 est violé ainsi que l'art. 3, al. 3: «*Dès que des animaux sont malades ou blessés, le détenteur doit les loger, les soigner et les traiter compte tenu de leur état ou, à défaut, les mettre à mort*». Leur alimentation ne répond pas non plus à l'exigence de l'art. 2, al. 2 de l'OPA.

De l'autre côté: Un lugubre bâtiment typique d'un vieil élevage industriel. A l'intérieur de ce bâtiment aux portes fermées la plupart du temps, dans l'obscurité, des porcs à l'engraissement occupent les boxes, en violation flagrante de l'art. 14, al. 2: «*Les étables dans lesquelles les animaux vivent en permanence ou la majeure partie du temps doivent, si possible (!!!) être éclairées par la lumière du jour. Dans l'aire où se tiennent les animaux, l'in-*

tensité de l'éclairage durant le jour doit être d'au moins 15 lux,...» (pour un être humain, cela correspond à un éclairage tout juste suffisant pour pouvoir lire ou écrire). Loger des êtres vivants, des créatures capables de souffrir dans un "lieu rempli d'immondices" pareil, est absolument insoutenable. Nous avons des lois édictées pour punir de tels bourreaux d'animaux; nous demandons qu'elles soient appliquées sans compromis.



Ce cochon ne souffre plus. Une "unité de production" en moins! Qu'importe, il y en a tant d'autres. Le bien-être d'un cochon individuel est sûrement le moindre des soucis de celui qui exploite aussi cette porcherie (Annen, Bussy)

**Porcherie
"Hôtel du porc" 3***
de M. Favre
à Corcelles-sur-
Chavornay**

En juin 1996 déjà, nous avons déposé plainte pour violation de l'art. 20 de l'OPA. En août, le préfet du district d'Orbe a libéré M. Favre des fins de poursuite, «considérant que la contravention n'est pas caractérisée». A l'audience, M. Favre a verbalement menacé les représentants de notre association, et ceci sans se faire réprimander par le Préfet présent.

Nous réitérerons donc

notre dénonciation vu qu'à ce jour, l'article 20 de l'OPA n'est toujours pas respecté à l'«Hôtel du porc» - humour bien particulier que d'appeler ainsi un élevage intensif d'animaux!



8

**Porcherie
"Hôtel du
porc" 3***
de M. Favre
à Corcelles-
sur-
Chavornay**



**Porcherie de
M. Annen,
Domaine de
Corcelettes à
Grandson**



Elevage de M. W. Kläy à Colombier

Environ 900 porcs doivent survivre dans des conditions lamentables, soit sur des sols sales et mouillés, rendus glissants par une boue nauséabonde de restes de nourriture et d'excréments, soit sur des caillebotis. A tous les cochons il manque bien sûr de quoi s'occuper. Un vétérinaire ou un inspecteur du bétail n'a-t-il donc jamais mis les pieds dans cet élevage et constaté l'état de délabrement d'une partie des bâtiments et l'évidente non-application de la loi sur la protection des animaux?



9



Porcherie de M. Karlen à Vuiteboeuf.

Dans une vieille maison derrière la fromagerie, le propriétaire tient ses animaux dans la saleté et une puanteur incommodant tout le village! De toute évidence, ce propriétaire n'a lui non plus jamais entendu parler de la loi sur la protection des animaux!

**Mangez végétarien aujourd'hui,
pour votre santé et pour l'amour des animaux!**

En 1998 aussi:

Fourrure rime avec torture

(SW) «Vous égarez le public avec de vieilles photos» nous reprochent souvent les fourreurs. Mais vieilles ou récentes, celles-ci montrent toujours les désastreuses conditions de vie qui ne changent guère dans les élevages d'animaux à fourrure. Un membre de notre organisation a visité, cet été 1998, un tel établissement et en est revenu scandalisé. Les photos prises à cette occasion ressemblent forcément beaucoup à celles que l'on a vues les années passées... Voici son récit:

Un élevage moderne

Des cris bouleversants déchirent le silence de cet après-midi scandinave et nous transpercent jusqu'à la moelle. Une odeur d'urine pénétrante imprègne l'air autrement si pur. Dans la paix apparente d'une nature grandiose, rôdent la terreur et l'angoisse. Pudiquement dissimulée derrière quelques arbustes, la source de ce cauchemar se révèle être ce que l'industrie de la fourrure se plaît à appeler une "ferme d'élevage": des dizaines de rangées de toitures en tôle recouvrent autant de rangées de cages minuscules, en grillage de fil de fer. Des milliers de créatures innocentes, ici des renards bleus, y vivent la torture au quotidien, depuis le jour de leur naissance jusqu'à celui de leur atroce mise à mort. Les plus chanceux sont ceux qui seront écorchés très jeunes, à l'âge de quelques mois seulement; les plus à plaindre, ceux qui,



Oser parler de "produit naturel": quel cynisme!

Sol des cages en fil de fer: pas besoin de nettoyer, mais un supplice constant pour les animaux.



destinés à la reproduction, sont condamnés à croupir 3, 4, voire 5 ans dans ces conditions infâmes.

C'est donc ça "l'élégance" préconisée par les fourreurs: saleté, terreur et souffrance! Certes qu'avant de franchir le seuil d'un magasin de

fourrure, chaque cliente devrait d'abord passer quelques minutes dans cet univers sordide; elle saurait alors combien de cruauté elle affiche lorsqu'elle enfile un vêtement de fourrure.

Ceci, l'industrie de la fourrure le sait parfaitement, et

pour faire marcher quand même son triste business, elle n'hésite pas à proférer de fausses informations sur les conditions de vie des malheureuses victimes de la vanité humaine, les animaux. Elle accuse notamment leurs défenseurs de montrer «toujours les

mêmes photos dépourvues d'actualité». Combien de mauvaise foi! En effet, comment reconnaître si une photo est ancienne ou récente, si sur le terrain rien n'a changé? Les clichés accompagnant ces propos datent bel et bien de 1998.

Les usines de l'horreur: ni naturelles ni écologiques!

1998 : Les dimensions des cages minuscules n'ont guère changé: **moins d'un mètre carré par individu pour ces renards**, qui dans la nature sauvage parcourraient plusieurs dizaines de kilomètres par nuit. Cette promiscuité leur cause, entre autres, de graves problèmes de territorialité qui se traduisent par un état de stress permanent. Rappelons qu'en Suisse la loi exige un minimum de 20 m² par couple.

1998 : **Le sol des cages en grillage de fil de fer** est omniprésent - c'est si pratique, les excréments passent à travers et on n'a pas besoin de nettoyer! Qu'importe s'il représente pour les animaux un supplice quotidien: il est en effet souvent la cause de **douloureuses blessures aux pattes** ou d'infections, car au contraire des conditions de vie en liberté, où ils peuvent, dans le fond de leur confortable tanière, maintenir une température stable, ils sont, dans ces cages ouvertes sur

tous les côtés, exposés aussi bien aux rigoureux froids d'hiver qu'aux chaleurs estivales qui peuvent facilement atteindre 30°C.

1998 : Cette année-ci non plus: pas de distractions ou d'occupation dans ces cages austères. **Pas un brin de paille, ni d'étagère en bois**, où les animaux pourraient se retirer et observer ce qui se passe autour d'eux. Forcément, nous dit-on, ils la détruiraient en voulant s'y faire les dents et, cherchant à vivre quelque peu leur instinct qui les pousse à marquer leur territoire, ils l'aspergeraient d'urine et le bois pourrirait vite... On se demande comment font les zoos, dont la politique récente est pourtant d'enrichir aux maximum l'environnement des cages; la loi suisse en tout cas prévoit une aire de grattage pour les renards.

1998 : Près de 9'000 animaux, soit environ 1'600 mères, plus de 100 mâles reproducteurs et quelque 7'000 renardeaux croupissent dans ce seul établissement. Leur anxiété et leurs mouvements stéréotypés - des longues périodes d'apathie complète alternant avec des phases d'hyper-activité (le va-et-vient incessant le long des quelques centimètres de la paroi de la cage) - montrent bien le stress

insupportable que représente pour des animaux sauvages leur détention dans ces conditions désastreuses.

1998 : L'année a commencé normalement, dans cet élevage, comme dans tous les autres, par la reproduction: accouplement direct pour une partie des animaux - pas question de se soustraire aux avances d'un mâle non apprécié, pour les victimes c'est le viol pur et simple. Pour les autres c'est la terreur des fers et des manipulations lors de l'insémination artificielle.

1998 : Comme tous les printemps: naissance des petits malheureux. Les pertes sont considérables: jusqu'à 20% des femelles sont infécondes, parmi les autres, nombreuses sont celles qui ne sont pas à même d'élever correctement leur progéniture. **Mutilations, cannibalisme et infections** sont à l'ordre du jour dans cet environnement hostile. Environ 30% des petits meurent avant d'être sevrés.

1998 : Comme tous les ans, novembre sera le mois de la mort. Le pelage d'hiver alors tout neuf, pas encore endommagé par les sévices de la captivité, permettra aux fourreurs de souligner combien les «animaux sont heureux» s'ils ont une si belle fourrure! La "récolte" sera de quelque 7'000 ani-

maux, tués ici même, tout au long de ce mois, par électrocution: une électrode dans la gueule, l'autre dans l'anus: tout ceci, Mesdames, est tellement élégant! La chair de leurs petits corps sera brûlée.

1998 : **Quiconque achète, cette année encore, un vêtement de fourrure se rend complice de tant de cruauté.**

Espoir au seuil de l'an 2000

Les jeunes générations sont plus ouvertes, le nouveau millénaire sera celui du cœur, non plus celui de l'arrogance! Preuve en est qu'à partir de 2005, les élevages intensifs de renards seront interdits en Hollande. Selon l'avis du Prof. Dr. F.J. Grommers de la Faculté de Science Vétérinaire de l'Université d'Utrecht «**les visons et les renards ne sont pas adaptés au confinement dans des cages. La souffrance de ces animaux dépasse de beaucoup le but pour lequel ils sont élevés.**» Le message cartésien s'effacera devant un hymne à la vie et la voix de St. Thomas d'Aquin sera à nouveau perçue: «Respectez toutes les créatures, afin qu'elles ne vous accusent pas le jour du jugement».

Si vous aimez vos chats, ne les laissez pas se reproduire! Faites castrer vos matous et stériliser vos chattes!



Les refuges du monde entier regorgent d'animaux abandonnés. Evitons que les animaux en surnombre finissent dans la rue ou dans les laboratoires.

Ligue vaudoise pour la défense des animaux et contre la vivisection.

12 La grande bouffe des Fêtes de fin d'année



Cadavre d'un cochon de lait, joliment mis en valeur sur son lit de persil (photos prises à La Placette de Chavannes-de-Bogis).



Avant Noël, année après année, la grande boucherie du Molard offre aux Genevois un spectacle insolite. Les cadavres de troupeaux entiers d'agneaux, de chapons, de poules et de différents poissons sont exposés dans ses vitrines.

Les uns se régaleront de la vue des morceaux de viande rouge, soigneusement décorés de graisse blanche, des rangées de côtes d'agneau dressées en couronne, chaque bout d'os garni d'une papillote. Ils se lèchent les babines en caressant des yeux les alignements de poulardes affichant leur provenance au moyen de rubans bleu-blanc-rouge. Les épis de maïs qui les entourent indiquent de quels grains était constituée leur nourriture. Oh, que ça doit être bon!

Et les autres, que ressentent-ils? Ils sont tristes, eux qui savent quelles souffrances les victimes de ce massacre ont dû endurer, eux qui savent que la masse rouge exposée là faisait partie du corps d'un animal, d'un jeune animal qui, pendant sa triste vie, n'a jamais pu courir dans un pré. Bien sûr, on nous assure que tous les animaux ont eu une belle vie! Où donc va la viande des animaux provenant des élevages intensifs? Ils savent aussi que la masse jaunâtre est le corps d'un chapon, c'est-à-dire d'un coq mutilé, châtré à des fins d'engraissement - bien sûr, on nous assure que l'intervention n'est pas douloureuse, que ceux qui en meurent font partie des pertes calculées, et tant pis pour eux... Ils savent aussi de quoi sont remplies les boîtes allongées, joliment mises en valeur dans cette macabre exposition: de la souffrance des oies et canards lors de la production du foie gras.

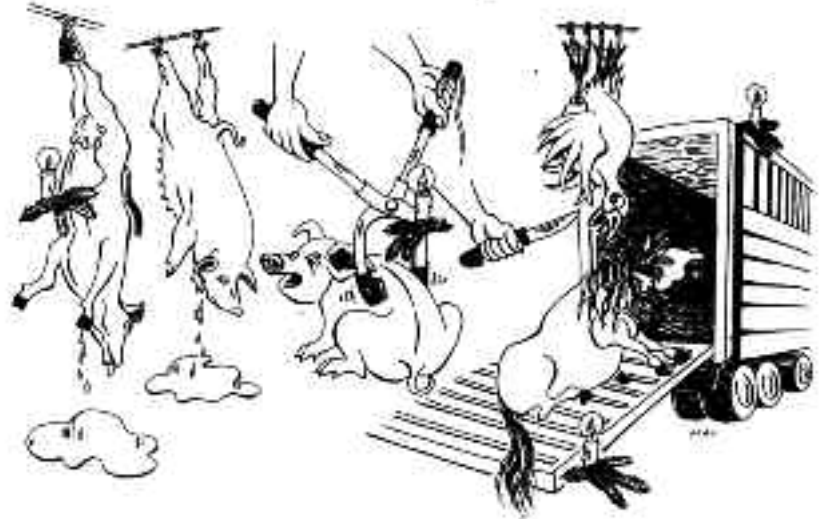
Le foie gras jouit d'une réputation de produit de luxe, même si son prix a baissé suite aux importations de l'Europe de l'Est. Qu'il s'agisse de foie d'oie ou de canard, cher ou bon marché, obtenu par gavage traditionnel ou industriel, l'horreur est la même. Le foie gras n'a en fait qu'un dénominateur commun: la souffrance des animaux voués à la mort après une existence abominable.

Année après année, d'innombrables animaux sont élevés, transportés, puis abattus dans d'horribles conditions connues de tous ceux qui savent lire. Année après année les chrétiens honorent, avec un gigantesque carnage d'animaux, la naissance de l'enfant divin, de cet enfant né dans une étable sous le regard d'un âne et d'un boeuf...

Noël des uns ...



... et des autres.



VgT Verein gegen Tierfabriken Schweiz / 9546 Turwil / PC 85-4434-5

Porcherie de l'école d'agriculture du canton de Soleure

... et après des années de critique du VgT. Les responsables la traitaient de mensongère, la presse la passa sous silence, mais finalement elle aboutira à une transformation de l'installation.

Avant...



14 Stands d'information d'ACUSA

A l'occasion de la collecte de signatures pour le référendum "Contre l'aménagement du territoire" - qui a abouti avec 58'000 signatures -, nous avons tenu des stands à Lausanne et Genève. Avec le concours de la maison SOYANA, qui a mis gracieusement à notre disposition un choix de ses produits végétariens, nous avons proposé aux passants une alternative à la viande pour les salades et grillades d'été. Les saucisses à base de blé, ressemblant autant par leur aspect extérieur que par leur goût à s'y méprendre aux saucisses carnées, ont connu un franc succès, de même que les galettes de soya nature, épicées, fumées, aux herbes ou aux légumes. Les personnes désireuses d'acheter des "saucisses végusto" peuvent

les commander directement chez Soyana à 8952 Schlieren au no de tél. 01/730 77 00.

Un large choix de produits Soyana et d'autres marques sont en vente dans tous les magasins diététiques, facilitant ainsi la conversion des "carnivores" en consommateurs d'une alimentation sans viande. Le végétarisme moderne n'a plus aucune ressemblance avec le look quelque peu caricatural "grains - sandales - laine filée main - coton brut - bijoux en cuivre martelé", mais est un moyen de se nourrir sainement et de façon variée, sans pour autant se priver de mets délicieux, et tout particulièrement pour les personnes qui refusent de participer à un commerce honteux infligeant d'abominables souffrances aux animaux.

Nous demandons votre aide

Derrière de belles maisons abondamment fleuries, à l'abri des regards des promeneurs, se cache un triste bâtiment gris, une porcherie.

L'image d'une belle "poya" décore l'entrée des étables d'où les vaches attachées ne sortent jamais.

A la lisière d'une forêt, au milieu de vastes champs, une bâtisse basse, de petites fenêtres opaques, un silence total - les joggeurs ou cavaliers passant par là se demandent peut-être à quoi peut bien servir ce bâtiment isolé en pleine campagne, ne soupçonnant sûrement pas qu'il s'agit d'une usine d'animaux, tout comme les constructions métalliques ressemblant à des hangars pour engins agricoles.

Ces sinistres bâtisses, ces installations modernes, il y

en a partout et nulle part!

Nous prions nos lecteurs de nous signaler l'emplacement de bâtiments susceptibles de cacher des animaux

mal lotis, les noms et adresses des agriculteurs contrevenant aux lois en vigueur, par exemple concernant les vaches éternellement enfermées. Veuillez s.v.p. annoncer à la SPA de votre canton les cas de chevaux, chiens et chats maltraités.

Nous ne pouvons donner suite à des dénonciations anonymes, car nous avons éventuellement besoin de vous contacter pour des renseignements plus précis. Par conséquent, nous vous saurions gré de nous adresser vos observations par écrit à ACUSA, Route Suisse 33,

Menus végétariens à 10'000 mètres d'altitude

Swissair et toutes les autres compagnies aériennes importantes offrent à leurs clients le choix entre différents menus végétariens pendant les vols:

- Western vegetarian (goût occidental)
- Asian ou Eastern vegetarian (goût asiatique, piquant)
- Vegan (sans oeufs ni produits laitiers).

Il suffit de faire mention de son choix au moment de la réservation ou au plus tard 24 heures avant le départ.

Pour les compagnies "charter", les délais sont souvent de plusieurs jours à l'avance; il est donc préférable de faire son choix au moment de la réservation.

ACUSA cherche des volontaires

Suite à la parution du dernier numéro de notre journal, nous avons eu le plaisir de recevoir de nombreux dons, souvent accompagnés d'une carte ou d'une lettre - aucune lettre injurieuse anonyme ne nous est parvenue cette fois-ci. Nous rappelons à nos lectrices et lecteurs que par souci d'économie de temps, de papier et de frais de port, des remerciements ne sont envoyés que sur demande.

Des phrases comme «... bien dur combat en effet de faire éclater toutes ces cruelles vérités...», «...merci surtout pour le journal qui met le public au courant de ce qui se passe "derrière les coulisses"...», «...félicitations pour votre si utile - mais hélas bien triste journal...», «...continuez et ne vous laissez pas décourager...», véritables témoignages de sympathie, nous font bien plaisir et nous encourageant à poursuivre nos efforts pour atteindre notre

but, à savoir que les animaux soient traités avec le respect qui leur est dû. Votre soutien - qu'il soit financier ou moral - et vos visites à nos stands d'information sont très précieux et nous vous en remercions chaleureusement.

Nous cherchons toujours des volontaires disposés à nous prêter main forte à nos stands et participer à des manifestations thématiques occasionnelles, souvent décidées en dernière minute! Nous avons aussi besoin de personnes pour distribuer notre journal (minimum 50 exemplaires) dans les boîtes aux lettres de leur ville, village ou quartier.

And last but not least, nous sommes à la recherche d'une personne de langue maternelle française maîtrisant parfaitement la grammaire et l'orthographe, avec de bonnes connaissances d'allemand, pour nous seconder dans la rédaction des textes pour notre journal, nos tracts, etc.

Les personnes intéressées à l'une ou l'autre de ces activités bénévoles voudront bien s'annoncer, par écrit uniquement, aux adresses indiquées en page 2 de ce journal. D'avance un merci monumental!

1296 Coppet, en indiquant vos nom, adresse et numéro de téléphone. Soyez assurés de notre discrétion absolue. Avec votre aide, nous essayons de venir en aide aux animaux suppliciés. MERCI!

Une fois de plus, la justice est aveugle: Erwin Kessler condamné à Salzbourg

Le 25 mai dernier, un tribunal allemand condamnait Erwin Kessler à une amende de 2000 DM ainsi qu'au paiement des frais de procédure pour entrave à la circulation...

Le samedi 2 août 1997, des activistes du VgT-Acusa et du VgT-Autriche interceptaient à la frontière germano-autrichienne à Salzbourg un camion transportant 37 boeufs d'origine allemande. Le transporteur était en route depuis 24 heures pour se rendre à Coper en Slovénie où les animaux devaient être embarqués à destination du Liban pour y être abattus - égorgés sans étourdissement préalable. Plusieurs exigences de la protection des animaux étaient violées, la durée de transport autorisée était dépassée et le camion présentait de graves

défauts techniques. En outre, le vétérinaire mandaté déclarait deux boeufs inaptes à poursuivre le voyage. Les manifestants bloquaient le camion cinq heures durant, non sans abreuver et nourrir les animaux. Des banderoles portant les inscriptions «UE - Stop au transport d'animaux vivants» et «Mangez végétarien pour votre santé et pour l'amour des animaux» étaient déroulées, suscitant l'intérêt et la sympathie de la majorité des automobilistes, des journalistes et équipes de télévision de l'ORF et de la RTL, ainsi que des deux agents de la police criminelle bavaroise qui étaient obligés de rédiger un rapport pour le procureur.

Une fois de plus, ce sont les protecteurs des animaux qui se trouvent sur le banc

des accusés et non les responsables des transports d'animaux qui violent les prescriptions légales, ni les routiers qui ont menacé le Dr. Kessler avec des marteaux, ni même les mafieux européens du commerce de la viande.

Le Dr. Kessler a fait opposition au jugement. Son plaidoyer peut être consulté sur Internet : <http://www.vgt.ch.vn/9807salzburg.htm>.

La manifestation contre les transports d'animaux vivants, organisée devant le palais de justice par des membres des VgT suisse et autrichien, a été filmée par la Télévision autrichienne et diffusée dans l'émission "Konflikte", à laquelle assistaient le Dr. Kessler et le Dr. méd. vét. Plank, président du VgT Autriche.

Le martyr des poissons

La pêche professionnelle tout comme celle dite "sportive", est une torture pour les poissons.

Qui n'a pas vu des enfants pêchant au bord d'une rivière ou sur un pont avec, posés sur le sol à côté d'eux, un sceau d'eau et un récipient contenant des asticots?

Leur équipement est le plus souvent assez rudimentaire et leur patience mise à rude épreuve jusqu'à ce qu'ils attrapent enfin un poisson, même de taille médiocre... Qu'importe, la "proie" est triomphalement détachée du hameçon avec plus ou moins d'adresse, déchirant cruellement la bouche de l'animal qui se débat. S'il y a un sceau d'eau, le poisson y est déposé, sinon il gît par terre où, en se tortillant, il se déchire la peau délicate et se blesse aux yeux dépourvus de paupières.

Au bord du **Lac Bleu** dans l'Oberland bernois, des familles entières pratiquent "la pêche en famille". Succès garanti. Le père, la mère et les petits chérubins reçoivent chacun une canne à pêche. Quel que soit l'endroit où ils lancent une ligne avec hameçon, ils ramènent en peu de temps un poisson, car le lac en est rempli; les exploitants de ce "passe-temps" y veillent: à intervalles réguliers, ils font "le



plein" en y déversant des poissons importés du

Danemark. Les parents peuvent ainsi montrer aux enfants qu'il est distrayant, oh combien, d'attraper un animal et de le tuer. Divertissement d'un dimanche après-midi.

L'article 22 de la LPA stipule: «Il est interdit de mettre à mort des animaux par jeu ou par perversité, notamment en pratiquant des tirs sur les animaux apprivoisés ou captifs». Au Lac Bleu on ne tire pas sur des animaux mais on attrape, en s'amusant, des animaux captifs.

Les organisateurs de cette activité sportive et ceux qui s'y adonnent se rendent donc punissables. En outre, il est incompatible avec les exigences de la protection des animaux que des enfants ou des néophytes en matière de pêche se livrent à cette occupation et provoquent, par inaptitude et manque d'expérience, un surplus de peur et de souffrance chez les poissons.

Un élevage intensif de porcs en Autriche, appartenant à une fondation présidée par le Prince du Liechtenstein, se trouve dans le collimateur du VgT

Pour avoir distribué, à l'occasion du mariage du Prince Alois du Liechtenstein, des papillons - dénonçant l'élevage intensif - portant bien l'adresse de l'expéditeur mais pas celle de l'imprimeur, pour avoir pénétré dans la Cathédrale de Vaduz pour y déposer une bombe



Lac Bleu: Les poissons tournent en rond, comportement stéréotypé dû au manque de place.

Il convient de noter que la **pêche professionnelle utilisant des filets est tout aussi douloureuse pour les poissons**. Prisonniers de filets en matière plastique dont les fils les blessent profondément aux branchies, ils tentent désespérément de se dégager jusqu'à l'épuisement total.

Il va sans dire que pour le végétarien, la consommation de poisson est un tabou.



puante, pour avoir tenu un stand de publicité avec 2 petits cochons bien vivants, le président du VgT a été condamné à une amende de Fr. 6000.-- ou, en cas d'insolvabilité, à 30 jours de prison.

Le délit en question a été commis en 1993. Le tribu-

nal princier prononça l'arrêt en juin 1994. En août 1998 enfin, le jugement du tribunal de première instance fut cassé par la Cour supérieure de la Principauté. Toutes les accusations contre Erwin Kessler et le VgT furent

annulées et les frais de procédure portés à la charge de l'Etat.

Les moulins de la justice moulent lentement...

Campagne politique agressive et provocatrice? Les CFF censurent la publicité pour le végétarisme

Les paysannes et paysans ont été saisis d'effroi en voyant la suggestion de manger végétarien. En effet, des pancartes portant cette inscription ont été suspendues dans les wagons des CFF, l'action faisant partie d'une grande campagne du VgT pour le végétarisme, vu les conditions dans lesquelles les animaux de boucherie sont contraints de vivre également dans notre pays.

Le conseiller d'administration des CFF et agriculteur Joseph Kühne, porta les plaintes de ses collègues paysans immédiatement aux oreilles du directeur général de nos CFF. Car, dans les hautes sphères, on ne savait rien de cet affichage au contenu politique lequel fut tout de suite retiré des trains. Le prix payé pour les panneaux d'affichage n'a pas été remboursé!

A Berne, la conseillère nationale et paysanne Milli Wittenwiler a rendu le Conseil fédéral attentif à cette "provocation subversive". Elle lui a fait savoir que «les CFF sont dans les chiffres rouges et ils nous coûtent des milliards de francs. D'un autre côté, la Confédération dépense des millions pour l'agriculture, surtout pour la production de viande. De ce point de vue c'est incompréhensible voire une mauvaise blague que des affiches, faisant appel à un boycott de la

viande, soient suspendues dans les wagons des CFF. Le Conseil fédéral n'est-il pas de l'avis qu'il est absurde qu'une entreprise avec un déficit se chiffrant en milliards soutienne des actions qui créent des trous financiers dans un autre domaine auquel la Confédération doit aussi consacrer des millions»? - La réponse du Conseil fédéral est en suspens.

Quant à la direction des CFF, elle a prié les conducteurs de locomotive de lui signaler les endroits, le long des rails, où ils repèrent ce slogan si "répréhensible". Le VgT a en effet imprimé le texte sur de grands panneaux jaunes bien visibles et les a apposés à des emplacements où ils ne peuvent pas passer inaperçus.

Dans le canton de Schwyz, ils n'ont pas échappé à l'attention de six bouchers et engraisseurs ivres. Sans la moindre retenue, ils ont agressé quatre femmes occupées à suspendre une affiche à un pont d'autoroute. Ces ignobles individus ont tellement malmené les jeunes femmes que celles-ci, en état de choc et souffrant de contusions et de commotions cérébrales, ont dû être hospitalisées.

On frémit en pensant aux traitements que doivent subir les animaux, paisibles créatures sans défense, livrés aux mains de tels brutes!

Les agresseurs ont été condamnés à des peines de prisons de deux mois pour le meneur de la bande, et de deux semaines pour les autres ... avec sursis!

Erwin Kessler, président du VgT, n'accepte pas ce verdict ridiculement clément et a, au nom des lésées, fait recours.

17

Couvent Fahr



Couvent Fahr

Cette vache heureuse ne vit pas au Couvent Fahr...



... au Couvent Fahr les nouveaux-nés sont isolés dans ces boxes.



Un des points d'accusation du procès "Couvent Fahr contre VgT" est l'utilisation de l'expres-

sion "enlèvement d'enfant". Pourtant, n'en déplaise aux plaignants anthropocentriques, le langage technique

18 suite de «Couvent Fahr»

utilise aussi celle de "mère-enfant".

Une vache à laquelle son veau a été enlevé ne peut atténuer sa souffrance émotionnelle en s'imaginant que son enfant sera bien à l'autre endroit. La mère d'un animal est entièrement exposée aux douleurs de la séparation, de même que l'enfant qui se sent totalement abandonné surtout s'il est placé, comme dans ce cas précis, dans un box étroit.

Extraits de l'oeuvre de référence "Ethologie des animaux domestiques" du Prof. Sambraus: «Quelques jours avant la naissance déjà, le comportement de la vache change, elle devient plus craintive; les bovins d'un élevage extensif se rendent de moins en moins souvent aux emplacements des mangeoires. Peu avant la naissance, la vache se sépare du troupeau pour dénicher une place tranquille, protégée par des buissons, à l'abri des dérangements». «Dix à trente minutes après la naissance, le nouveau-né se dresse pour chercher avec avidité la mamelle. Après environ 5 jours, la mère conduit le veau vers le troupeau, au sein duquel les enfants se rassemblent pour former un jardin d'enfants. Au cas où les vaches devraient s'en éloigner, une mère au moins y resterait pour surveiller et protéger le groupe de veaux. Si une vache devait perdre son veau, elle le chercherait en l'appelant pendant des heures». «Avec l'âge avançant, les liens vache-veau s'affaiblissent, mais un certain atta-

chement à la mère persiste pendant des années».

Si la liberté d'opinion a un sens, il doit être permis d'exprimer sa conviction que l'enlèvement d'un veau doit causer à la vache des douleurs de séparation semblables à celles éprouvées par l'être humain, et que cette pratique n'est rien d'autre qu'un enlèvement brutal d'enfant ne pouvant se justifier par l'excuse qu'il ne s'agit que d'animaux! Vu que même dans la littérature éthologique il est question de «mère et enfant», il ne peut être défendu aux protecteurs des animaux d'utiliser la même terminologie. Le terme «enlèvement d'enfant» est en conséquence tout à fait approprié.

Dans la littérature concernant l'esclavage aux USA figure l'histoire émouvante d'une mère noire à laquelle on avait enlevé son nouveau-né pour le confier, comme c'était la coutume, à une nursery d'enfants d'esclaves éloignée de plusieurs heures de marche. Chaque nuit, après son dur labeur dans les champs, la mère parcourait cette distance pour aller voir son enfant, puis le long chemin du retour afin d'arriver à temps pour reprendre son travail à l'aube. Les personnes manifestant de la compassion pour cette mère s'exposaient à la même critique que les protecteurs des animaux exprimant leur compassion pour une vache à laquelle on a enlevé son veau. Que les mères noires puissent éprouver les mêmes sentiments que les mères blanches était, à l'époque, considéré comme absolument inconcevable. Les militants

qui se battaient pour l'abolition de l'esclavage se mettaient dans leur tort. Donc, jadis comme aujourd'hui, l'agriculture exploite sans scrupules des êtres sensibles.

L'histoire se répète, bien que légèrement modifiée, et de nouveau les tribunaux se rangent du côté des impitoyables.

Si ce n'est pas toi, c'est donc ton frère? ERRATUM

Dans le dernier numéro d'ACUSA-News, nous avons dénoncé M. Bérard, propriétaire de la porcherie d'Epagny, pour violation de l'art. 2 de la LPA ainsi que des art. 5 al. 3, et 20 de l'OPA en vigueur depuis 1981.

Monsieur Bérard nous a informés par courrier qu'il est bien le propriétaire du bâtiment, mais qu'il n'exploite pas personnellement cette porcherie et que «si les dispositions légales n'y étaient pas respectées, la responsabilité en incomberait à l'exploitant». Puisque M. Bérard insiste sur une rectification et des excuses de notre part,

nous précisons donc que nous accusons l'exploitant de la porcherie d'Epagny - dont les bâtiments appartiennent à M. Bérard - de contrevenir à la législation sur la protection des animaux. Contacté par téléphone, M. Bérard refuse de nous indiquer le nom de son locataire et à la mairie d'Epagny on n'arrive pas à le dire avec certitude. Quant aux cochons, enfermés dans leur bâtiment d'élevage à deux étages, ils ne le savent pas non plus...

Qui donc est responsable du malheur de ces porcs enfermés dans les bâtiments appartenant à M. Bérard à Epagny?

Une honte!

"Ecole et quartier" à Versoix organise, avec le soutien du Département de l'Instruction publique du canton de Genève, une multitude de cours tels que danse, peinture, langues, etc. Cette année, comme nouveauté sous la rubrique "culture générale", un "stage foie gras" est proposé.

Nous avons adressé un courrier à la direction d'Ecole et quartier pour exprimer notre consternation et avons demandé l'annulation de ce stage, vu les souffrances qui sont infligées aux oies et canards lors du gavage. Au cas où les organisateurs de ce stage l'ignorerait, des dépliants de nombreuses organisations de protection des animaux, décrivant en

détail ce procédé ignoble, étaient joints à notre requête.

Les responsables de l'organisation de ce cours n'ont toutefois pas daigné répondre, et les inscriptions ont eu lieu au Collège des Colombières.

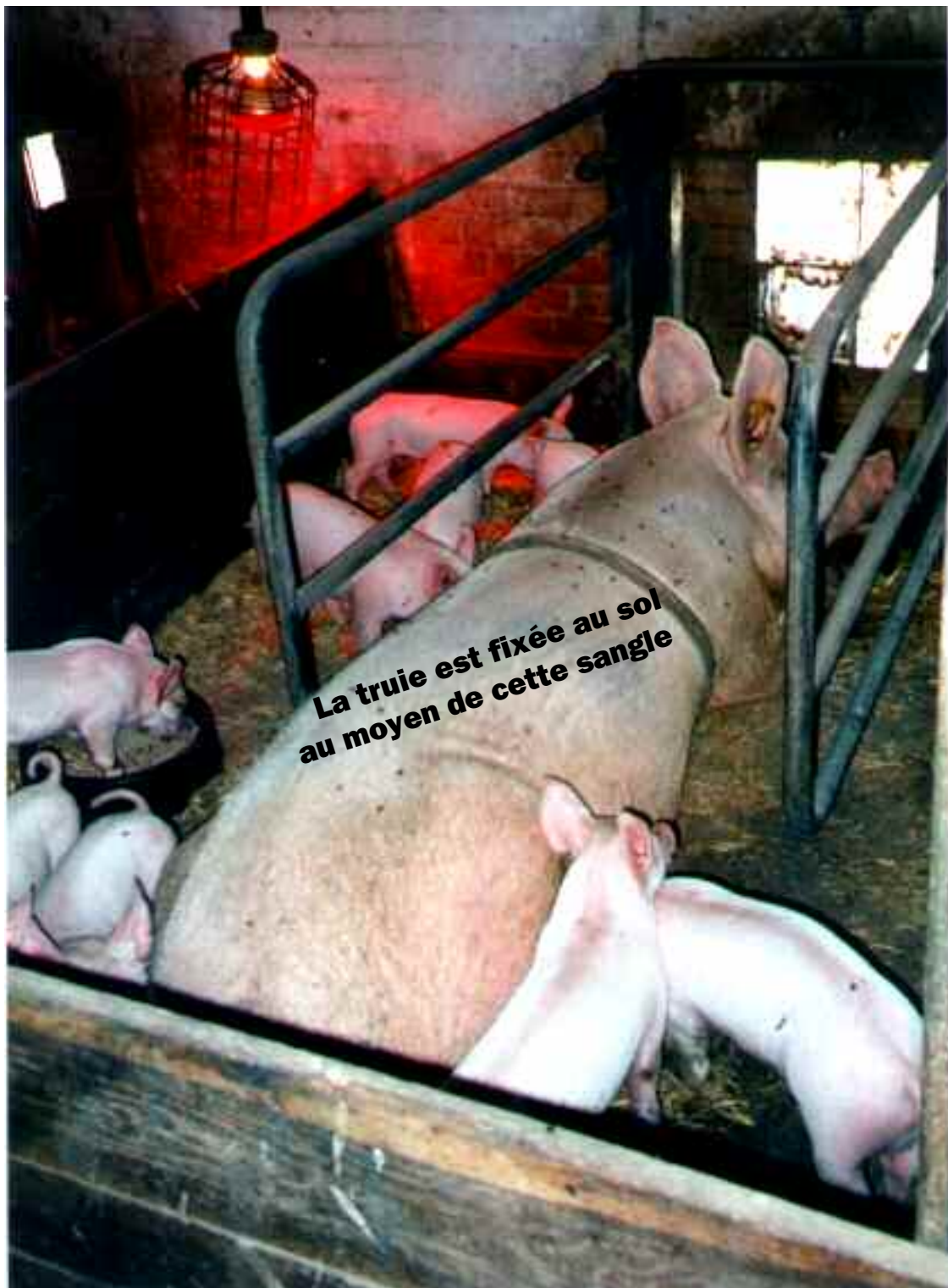
Nous demandons à nos lectrices et lecteurs d'adresser une lettre de protestation au Comité d'organisation, Ecole et Quartier, Collège des Colombières, 1290 Versoix, et nous les en remercions par avance.

Dans la prochaine édition de notre journal, nous reviendrons sur le thème du foie gras en général et sur cette lamentable affaire en particulier.

L'école d'agriculture du Canton 19 du Jura à Courtemelon

(SW) Contrairement à la déclaration du vétérinaire cantonal du Jura, à savoir: «les porcelets ont la chance de pouvoir folâtrer dans un préau au sol naturel», nous savons que lesdits porcelets ne folâtrèrent pas dans un préau mais vivent en permanence dans leurs boxes, dans lesquels on a maintenant mis assez de paille pour qu'ils puissent s'occuper. Les truies qui allaitent sont toujours attachées dans les stalles, mais disposent enfin d'une litière de paille.

L'école d'agriculture du Canton du Jura respecte ainsi les exigences de la LPA en accordant le strict minimum obligatoire de l'OPA à ses porcs. Pourtant, la mission d'une école n'est toujours pas remplie dans cet institut. Malgré les améliorations apportées, nous maintenons notre critique et demandons avec insistance que la porcherie soit dotée de systèmes de stabulation dignes d'une école d'agriculture moderne.



**Mangez végétarien aujourd'hui,
pour votre santé et pour l'amour des animaux!**

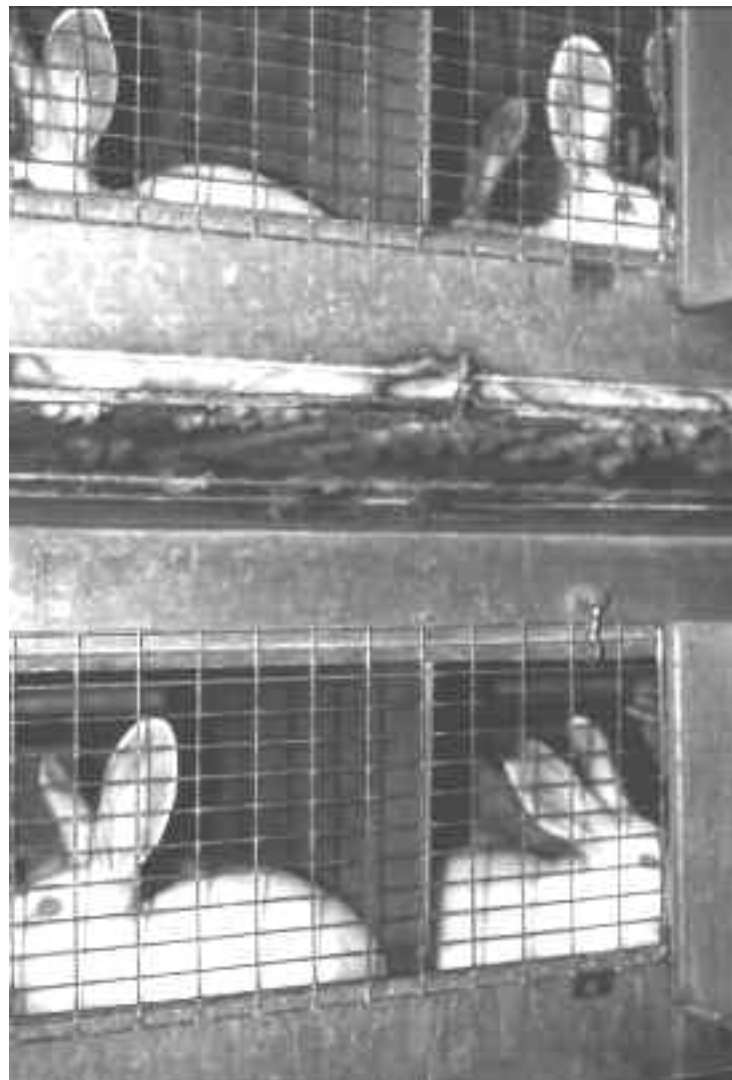
20 Lu pour vous

Les cinq articles suivants tirés des Dossiers du canard enchaîné et intitulés "Qu'est-ce qu'on mange?", devraient tout particulièrement intéresser nos lectrices et lecteurs qui pratiquent le "tourisme frontalier alimentaire", les acheteurs de produits "meilleur marchés" en France voisine. Nous ne reproduisons ici que partie des articles du dossier traitant les produits carnés. Les conditions dans lesquelles les animaux ont vécu sont seulement mentionnées "en passant", mais aisément imaginables à la lecture des articles.

Civet de lapin

«... 99% des lapins commercialisés sont élevés en batterie dans des bâtiments industriels, dans des cages grillagées. Après cinq semaines d'allaitement sous la mère, les lapins sont engraisés en sept semaines, nourris avec des granulés dont la composition n'est connue que des

fabricants d'aliments. Encore heureux que les lapins détestent les farines de viande. A coup sûr qu'ils auraient droit, comme les poules et les cochons, à leur dose quotidienne de cadavres d'animaux. Le lapin est un être sensible et craintif; ce mode d'élevage concentrationnaire et intensif le stresse. Les éleveurs sont sans arrêt con-



frontés à des problèmes de santé de leurs bêtes, auxquels ils remédient à coups de cocktails d'antibiotiques».

Mangez végétarien aujourd'hui, pour votre santé et pour l'amour des animaux!

Poulets

«... savent-ils, les consommateurs affolés par l'affaire des vaches folles, que les volailles de batterie sur lesquelles ils rabattent leur voracité, ingurgitent pour la plupart d'entre elles des farines de viande, comme les vaches incriminées et qu'elles sont, en prime, bourrées d'antibiotiques? Du premier au 27ième jour, soit 3 jours avant l'abattage, elles picorent des granulés assez éloignés du grain de blé: virgiamicine, tylosine, bacitracine... un mélange miraculeux qui ne fait pas que prévenir la grippe du poulet mais fait aussi grossir celui-ci; ces antibiotiques ont la vertu d'activer la croissance, comme les hormones. Les éleveurs ne s'en privent donc pas! «Depuis vingt ans, on gagne un jour par an» se félicite un vétérinaire (!) spécialiste des "poulaillers" industriels. Les poussins y arrivent à l'âge de deux jours. En trente jours, ils avaleront 1,5 kg de nourriture pour atteindre le poids de 1,2 à 1,5 kg. L'animal obtenu à partir de farines de viande assaisonnées de céréales et d'antibiotiques, s'appelle un poulet standard, prêt à cuire.»

Mangez végétarien!

Saumon fumé

«... Le saumon fumé est devenu un produit industriel; la production à grande échelle représente 90% du marché. Dans les élevages intensifs, les saumons grossissent en deux ans pour atteindre le poids de 6 à 7 kg. Ils sont nourris à grand renfort de farines enrichies d'asthaxianthine, un isomère de synthèse qui, au passage, colore la chair en rose. Un programme médicamenteux à base de vaccins avec cure d'antibiotiques pour prévenir épidémies et maladies, complète le tableau. Le saumon est d'abord gazé au CO2, puis achevé dans de l'eau très froide, saigné, étêté et enfin vidé avant d'être fumé. Les poissons sont badigeonnés ou douchés à la fumée liquide artificielle en étuve...».

Mangez végétarien aujourd'hui, pour votre santé et pour l'amour des animaux!

Foie gras

«... 80% du marché du foie gras sont aux mains des industriels. Les animaux (le canard qui a remplacé l'oie pour sa chair moins grasse) sont gonflés en batterie, sous lumière artificielle, en 11 semaines. Le gavage se prodigue au pistolet à air comprimé, 500 animaux à l'heure...».

Qu'on arrête donc de nous parler avec nostalgie du bon vieux temps où les paysans tenaient dans leurs prés quelques oies qu'ils gavaient amoureusement pour produire un peu de foie gras

pour les amis et les commerces locaux. Tout gavage est une horrible torture pour les animaux concernés, une torture qui se pratique aujourd'hui à l'échelle industrielle dans plusieurs pays.

Mangez végétarien aujourd'hui, pour votre santé et pour l'amour des animaux!

Poissons

«... Devinette: combien de temps après être sorti de l'eau un poisson (non surgelé) peut-il être vendu comme poisson frais? 5 jours? 10 jours? Vous n'y êtes pas! 30 jours, 1 mois!».

★

Oeufs d'élevages en plein air

«La plupart des oeufs d'élevages en plein air proviennent en réalité de poules qui ne sont que rarement ou jamais à l'extérieur, constat identique pour les porcs et veaux vendus sous la même dénomination» - concluait le KAG (Groupe de travail des consommateurs pour un élevage respectueux des animaux de rente) après une étude faite -, puis: «80% d'acheteurs

de produits vendus sous la dénomination "élevage en liberté" attendent des éleveurs qu'ils laissent sortir leurs animaux à l'air libre au moins 5 à 6 jours par semaine». ... Simonetta Sommaruga de la Protection des consommateurs parle d'une «duperie évidente des consommateurs et que l'impression persiste qu'il s'agit en grande majorité d'un étiquetage intentionnellement erroné». ... «Dans une lettre ouverte, les organisations de protection des animaux et le KAG demandent au Conseil Fédéral

qu'il définisse les exigences minimales pour la dénomination "élevage en plein air". Elles critiquent le fait que la "dénomination Bio" du Conseil Fédéral ne contienne aucune information sur la façon d'élever les animaux». *Der Bund*

Mangez végétarien aujourd'hui, pour votre santé et pour l'amour des animaux!



Devinette

Est-ce que ce bâtiment est
- un dépôt pour stocker divers produits?
- un séchoir à feuilles de tabac?
- l'entrepôt d'un moulin?

Aucune de ces définitions n'est juste. Il s'agit d'un élevage de poules au sol! Mais oui, le troisième étage est aussi pourvu d'un sol... Y survivent non seulement des poules mais aussi des cailles et des faisans.

Hérode sévit aussi en Suisse: 200 veaux nouveau-nés seront abattus pour alléger le marché de la viande!

Pour chaque victime du "plan Hérode" - appelé ainsi d'après le roi Hérode tristement célèbre pour avoir ordonné l'assassinat de tous les nouveau-nés mâles -, les pays membres de l'UE pratiquant cette méthode perverse de régulation du marché de la viande à grande échelle, paient une prime. En Suisse, en

raison de notre "isolement", le financement est pris en charge par l'association genevoise et vaudoise des producteurs-bouchers qui a décidé d'agir selon la méthode UE!

Pourquoi en arrive-t-on à cette situation aberrante? La consommation de la viande est en régression, davantage

que celle des produits laitiers. Une diminution de la consommation de fromage, crème et beurre, vu leur teneur élevée en graisse, n'est donc pas seulement bénéfique pour la santé des consommateurs mais constitue également une mesure efficace de protection des animaux. De plus, la fabrication des produits à base de

lait, engendrant des quantités énormes de déchets sous forme de petit-lait, fournit du fourrage bon marché pour l'engraissement industriel des porcs dont la misère noire a maintes fois été décrite! Donc, moins de consommation de produits laitiers = moins de souffrances pour les animaux!



On parle de la cruauté bestiale de l'homme; ceci est injuste et vraiment insultant pour les animaux. Un animal ne peut jamais être aussi cruel que l'homme, sciemment et insidieusement cruel.

Fedor M. Dostojevski

Comme l'année passée on peut admirer, sur une généreuse couche de paille, de belles vaches ruminant leur foin odorant, des moutons et des chèvres. Au même endroit, on trouve des cochons, c'est-à-dire une truie avec ses porcelets dans un box avec "chambres séparées" pour les petits et pourvu de sciure propre.

Bien sûr, personne - ou presque, car il y a toujours des hommes qui, en ricanant

disent préférer les voir à la broche - parmi celles et ceux qui ont admiré les porcelets se livrant à des courses effrénées à travers le box, prenant leur gentille et patiente mère comme obstacle à sauter, ou comme refuge lorsqu'ils sont trop bousculés par leurs frères et soeurs, ne peut rester insensible au charme de ce spectacle de pure joie de vivre. Et puis, "ça" sent si bon des animaux propres sur une

couche propre; tous les spectateurs ont pu observer les petits allant dans deux coins pour y faire leurs besoins.

Quelle différence par rapport aux conditions de vie habituelles des porcs en général et de cette truie en particulier! Les truies enfermées dans des stalles métalliques, les petits sur un sol de béton ... ce n'est pas un sujet aussi attrayant à montrer, n'est-ce pas Messieurs

les responsables de l'«Espace vert»?

Nos lecteurs intéressés peuvent s'adresser à M. Meier, propriétaire de la truie et de ses petits exposés, et lui demander de pouvoir visiter son élevage d'engraissement à Apples. Surprise garantie!

A l'«Espace vert», il n'y a plus de stand de la SVPA. Dommage, la seule voix défendant les animaux au Comptoir s'est tue...

Que se passe-t-il à Marsens?

Dans notre journal du printemps 1997, vous avez pu découvrir l'étable des génisses appartenant à l'Hôpital psychiatrique de Marsens, une étable vétuste et sombre dans laquelle une partie des génisses doivent passer les longs mois d'hiver, à l'intérieur d'enclos exigües, sur un sol de caillebotis intégral. Nous étions choqués de constater qu'un établissement appartenant à l'Etat se permette de tenir ses animaux dans de telles conditions, et nous avons fait part de notre indignation au Département de l'agriculture.

Dans le courant de l'été 1998 l'étable a partiellement brûlé. Un assainissement s'impose donc.

Les responsables de l'exploit-

tation décident alors de transférer l'étable à l'extérieur du village (les bâtiments de la ferme seront vendus à la commune) et soumettent aux autorités compétentes un projet de construction lequel a entamé sa longue marche à travers les nombreux offices de l'Etat.

La future construction abritera une stabulation libre aux dimensions généreuses et respectueuse des animaux. Après avoir pu consulter les plans, nous nous sommes prononcés en faveur de la construction envisagée. Nous en appelons aux Autorités afin que ce projet soit réalisé dans les plus brefs délais.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de l'évolution de cette affaire.

les exploitations dénoncées avaient été contrôlées, et les mesures nécessaires prises. Nous constatons que ceci n'est pas le cas.

Toutefois, c'est avec plaisir que nous avons constaté que les cochons de l'exploitation de M. Andrey à Le Paquier jouissent maintenant d'enclos extérieurs.

M. Juriens à Ursy nous a informés, par l'intermédiaire de son avocat, que ses truies ne seraient plus attachées.

Par contre, nous savons que les animaux de la porcherie de la Société de laiterie La Sionge continuent à croupir dans les mêmes conditions misérables que l'année passée, et que rien n'a changé à Epagny et à la Tour-de-Trême.

Nous avons donc réitéré notre requête à M. Fabien Loup, vétérinaire cantonal entré en fonction au début de cette année. De plus, nous lui avons demandé si des mesures seront prises envers les agriculteurs qui enfreignent l'art. 18 de l'OPA «Le bétail bovin détenu à l'attache doit pouvoir régulièrement prendre du mouvement hors de l'étable, mais au moins 90 jours par an» et s'ils recevront des subventions.

La réponse de M. Loup ne nous satisfaisant pas et nous parvenant de plus juste avant le délai de rédaction, nous ne sommes pas en mesure de vous informer, dans ce journal, sur les suites données dans toutes les exploitations dénoncées. Ce sera cependant fait dans la prochaine édition d'ACUSA News.

Quoi de neuf à Fribourg?

Notre dernier journal contenait un article sur les élevages qui avaient fait l'objet, en été 1997, de plaintes déposées auprès du vétérinaire cantonal pour violation des LPA et OPA. Précisons que ces lois violées dont nous parlons, sont celles entrées en vigueur en 1981, avec un délai d'adap-

tation de 10 ans. Soucieux d'informer nos lecteurs sur les suites données à ces dénonciations, nous avons demandé au vétérinaire cantonal M. Henri Ducrot quelles mesures il avait prises à l'encontre des exploitants qui enfreignent la législation. Il nous a informés que toutes



Porcherie à Epagny

Pour voir les pages séparément, continuez à feuilleter.

Pour voir les pages doubles, comme dans la version imprimée, réglez votre pdf-lecteur comme suit:

- Grandeur 100%**
- vision des deux pages.**



Prendre un bain de soleil, courir ventre à terre dans l'herbe... des plaisirs inimaginables pour les dizaines de milliers de pondeuses qui, à l'époque, souffraient dans l'horrible étroitesse de leurs cages grillagées de l'élevage de poules en batterie à Coppet.

Peu avant l'expiration du délai transitoire, la législation sur la protection des

animaux, entrée en vigueur en 1981, accordait un délai de 10 ans pour se conformer aux nouvelles LPA et OPA, les cages furent donc enlevées et l'intérieur des bâtiments fut transformé en élevage au sol. A part quelques heureuses "habitantes" logées au bout du bâtiment à proximité de la porte périodiquement ouverte, les animaux restaient confinés

à l'intérieur.

Sous la direction de M. Marcel Sprunger, les bâtiments furent à nouveau transformés afin de satisfaire aux exigences du label "poules fermières". Sur toute leur longueur, des "jardins d'hiver" furent construits, permettant à toutes les poules de prendre l'air - par n'importe quel temps - sur une surface couverte, à

l'abri des intempéries. Pendant la belle saison et par temps sec, les animaux ont de plus accès aux prés.

Les images - des poules se baladant dans l'herbe - figurant sur les voitures de livraison et les emballages d'oeufs du parc avicole de Coppet, correspondent donc enfin tout à fait à la réalité!

Comme les animaux sont sages, au contraire de nous, de savoir s'abandonner entièrement et placidement au plaisir d'un instant donné.

Arthur Schopenhauer



Un garçon et son ami